

CONTEXTE DE LA CRÉATION DU RELAIS ALÉSIA

*La place de l'enfant a beaucoup évolué selon les époques et les cultures. En France, en quelques siècles, la société est passée du **recueil** des enfants abandonnés, acte de charité mis en place par l'Église pour sauver les enfants de l'abandon et prévenir l'infanticide, au **retrait** de l'enfant comme mesure de protection. La notion de droit de l'enfant s'est progressivement imposée en s'opposant au droit du père, "le pater familias", qui avait toute autorité.*

Le placement familial, une solution aux problématiques de l'enfance

La société s'est donnée un droit de regard sur l'éducation des enfants et sur ce qui est bien pour eux et, en retirant les enfants de leur famille, a développé les placements d'enfants.

C'est ainsi que dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le placement familial a été considéré comme étant une solution à beaucoup de problèmes. Mesure de prophylaxie des maladies infectieuses pour abaisser le taux de mortalité infantile, au début du siècle, ce rôle a diminué avec les progrès de la pédiatrie et de la puériculture et le développement de la PMI. Le placement est resté alors une technique médico-sociale et une mesure de prophylaxie et de thérapeutique dans le domaine psychologique.

Sur le plan de l'hygiène mentale infantile, les travaux de Spitz, Bowlby et Aubry ont fait connaître les conséquences graves de la carence de soins maternels et du séjour de jeunes enfants en institution. Le placement familial est alors apparu comme le moyen de prophylaxie mentale imposé par les découvertes cliniques.

Dans les années 1950, l'expérience des placements familiaux a montré que le placement familial facilitait la réadaptation des enfants et il a été utilisé pour aider les enfants handicapés ou perturbés.

L'enfant quittait alors sa famille, jugée "mauvaise", pour aller dans une "bonne" famille. Les liens avec la famille d'origine étaient alors coupés parfois définitivement et on se trouvait face à des enfants souffrant de l'ignorance de leurs origines et du sentiment de venir de nulle part, amputés d'une partie de leur histoire. Ils devaient grandir sans racines, rejetés de leur filiation, avec le manque d'un lien de parenté. La séparation était alors une fin en soi, les enfants n'étant que les victimes de leurs parents. Depuis les années 1960-70, l'importance des liens familiaux, même difficiles ou défectueux, a été mise en évidence. Il a alors été considéré que le placement, parfois nécessaire, pouvait se faire sans rupture avec la famille naturelle, pour conserver à l'enfant ses racines et son histoire.

Le relais Alésia, un placement familial thérapeutique

C'est dans ce courant d'aide aux familles que Le Relais Alésia est né. L'initiative de la création revient au Professeur Soulé. Le centre a été confié à la double responsabilité de Janine Oxley et du Docteur Michelle Rouyer afin de prendre en charge des enfants de l'hôpital de jour du secteur de pédopsychiatrie du 14^{ème} arrondissement de Paris. La séparation des enfants de leur famille et le travail du placement familial est considéré comme thérapeutique.

Le placement familial thérapeutique Relais Alésia a été créé en septembre 1974 par le Centre Français de Protection de l'Enfance* avec un double conventionnement, CPAMRP et DDASS.

En septembre 2000, après 26 ans de fonctionnement au 20 bis rue d'Alésia dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, le centre déménage dans le 12^{ème}.

* En janvier 2010, la gestion des établissements du CFPE a été confiée à une nouvelle association issue du CFPE : le CFPE Établissements. Il est actuellement conventionné par la DASES.